



fédération régionale

www.nord-nature.org

n°42 - décembre 2002

Actualités

L'énergie éolienne, une énergie renouvelable à promouvoir

L'utilisation de l'énergie éolienne est au point sur le plan technique. 24 000 MW de puissance éolienne sont aujourd'hui en fonctionnement dans le monde. En Allemagne on atteint, début 2002, 8750 MW installés, avec 2659 MW pour l'année 2001. (Source la Lettre de l'ADEME, sept.-oct.2002).

En France, malgré le démarrage de la filière (150 MW installés), il semble qu'une campagne de désinformation et de dénigrement se développe au plus haut niveau (cf. le Monde du 7 novembre 2002). Le développement des énergies renouvelables figure parmi les objectifs européens concernant la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans le Pas-de-Calais, divers projets d'implantation d'éoliennes sont prévus et un salon éolien s'est tenu en octobre dernier à Fruges. Un détracteur des éoliennes venant de créer une association et ayant fait paraître dans l'hebdomadaire local, "l'Abeille de la Ternoise" deux articles virulents contre leur implantation, Nord Nature a adressé un communiqué rappelant que les inconvénients des éoliennes sont minimes en comparaison des dangers du nucléaire (cf. les numéros 98 et 103 de la revue de Nord Nature). Ce communiqué a été publié intégralement par l'Abeille de la Ternoise.

J. Istas,
Présidente.

Suite à une plainte de l'ADELFA, la raffinerie TOTAL de Loon Plage devant le tribunal correctionnel

Le 2 avril dernier vers 22 h, un incident survenant à la raffinerie Total de Loon-Plage près de Dunkerque avait provoqué d'importantes émissions de dioxyde de soufre et la formation d'un nuage de SO₂ qui stagna longtemps sur Mardyck. Les responsables ne prévirent toutefois la DRIRE que 17 heures après le début du dysfonctionnement et certaines personnes, notamment des enfants qui avaient joué dehors le 3 avril, furent incommodés.

L'ADELFA, fédération du littoral affiliée à Nord Nature, déposa plainte contre Total, ainsi que la mairie de Mardyck et plusieurs Mardyckois ayant été incommodés. L'affaire est passée devant le tribunal correctionnel de Dunkerque le 8 novembre et a été mise en délibéré.

Rappelons que même en temps normal cette usine rejette d'énormes quantités de polluants : elle a émis ainsi 7485 tonnes de dioxyde de soufre, 2112 tonnes d'oxydes d'azote, 956 tonnes de composés organiques volatils et 276 tonnes de poussières au cours de l'année 2001 (chiffres DRIRE).